

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2142>



Intégration des IUFM aux Universités

# Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres : sans les acteurs

?



e - Archives - Archivage IUFM - Réforme des IUFM -  
Date de mise en ligne : mercredi 16 mai 2007

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

La FSU proteste contre la composition de la **Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres**.

Ses syndicats concernés (SNEP, SNES, SNESUP, SNUIPP, SNUEP, SNASUB, UNATOS) ont fait part, dès l'amorce de la réforme des IUFM (loi Fillon de 2005), de la **nécessité d'associer tous les personnels** (formateurs, usagers et enseignants de premier et second degré, etc.) et leurs représentants à ce processus qui a des incidences importantes sur l'avenir du système éducatif.

Le gouvernement n'a pas pris cette option.

La FSU dénonce que les **professions concernées par la formation n'aient quasiment aucune place**, et que les **syndicats d'enseignants soient exclus de cette commission**. Elle dénonce également l'**absence même des formateurs d'enseignants**.

La FSU avait déjà contesté ces mêmes choix dans l'élaboration des conseils d'écoles intégrées (IUFM).

**Aucune concertation** - ni avec les organisations syndicales, ni avec les instances consultatives (CSE, CNESER) - n'a précédé la publication du décret créant la commission, alors qu'elle doit donner un avis sur « les plans de formation élaborés par les établissements dans le cadre de la politique contractuelle ».

Reste à savoir quel rôle réel aura cette commission.

La FSU s'interroge également sur l'intervention de l'**AERES** (Agence d'Evaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) dans le processus d'élaboration de la formation.

La FSU rappelle qu'elle demande un **cadre fort de la formation**, avec un cahier des charges plus précis pour les universités : la seule évaluation ne saurait suffire à garantir une qualité et une cohérence sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la FSU réitère sa **demande de création d'une instance nationale de suivi du processus de l'intégration des IUFM dans les universités**, constituée de personnalités et de personnels représentant le groupe pour lequel elles siègent.



**Fédération Syndicale Unitaire**